



conditions pour demander le divorce pour faute

Par **mimi2001**, le **04/03/2010** à **13:09**

Bonjour,

J'ai 35 ans, mariée depuis 11 ans, 3 enfants (11,9 et 4 ans). Mon mari me fait subir depuis 10 ans environ un harcèlement moral insoutenable. Il est également passé une fois à la violence physique (j'ai déposée une main courante et j'ai une attestation de mon médecin traitant). Il est paranoïaque et pervers narcissique. Il est donc très bien intégré socialement, bon travail, bon relationnel, et peu de personnes peuvent se douter de ce qui se passe à l'intérieur du foyer

Le harcèlement moral (voire la violence physique) est-il suffisant pour demander un divorce pour faute ? Quelles preuves faut-il apporter ? Une expertise médicale peut elle être demandée ?

Merci de me répondre.